

En Paca, suppression brutale du dispositif d'aide à la réinsertion des jeunes

04/01/2017



Trois jours avant Noël, quatorze associations de la région Paca ont appris par mail que le conseil régional ne renouvelerait pas leurs activités de réinsertion au 1er janvier. La mesure, politique, concerne 450 jeunes de 16 à 25 ans en rupture sociale ou sous mandat judiciaire, et 54 salariés.

« 'Le renouvellement de votre convention est en très bonne voie, comme chaque année', nous avaient dit les services techniques de la région en fin d'année. Puis nous avons reçu un mail de la région nous demandant combien de jeunes en rupture sociale nous accompagnions. Et le 22 décembre, nous avons appris que nos activités ne seraient plus financées à partir du 1^{er} janvier. Il reste maintenant à lancer la procédure de licenciement économique des trois salariés de l'association », déclare Julien Acquaviva, directeur de l'association de création-formation-insertion Appel d'Aire. Treize autres associations sont concernées par la décision du conseil régional de Provence-Alpes-Côtes-d'Azur (Paca).

La moitié des jeunes concernés sous mandat judiciaire

Alors que la sécurité constitue le principal cheval de bataille du président du conseil régional, Christian

Estrosi (LR) a décidé de supprimer les Espaces territoriaux d'accès aux premiers savoirs - Convention Justice Région (Etaps-CJR). Un dispositif qui vise la réinsertion sociale, culturelle et professionnelle de personnes de 16 à 25 ans en rupture scolaire ou familiale. La moitié de ces jeunes sont sous mandat judiciaire.

Une bombe à retardement

Dans un quotidien local, Gaëlle Lenfant, ancienne vice-présidente chargée de la solidarité, de la prévention et de la sécurité dénonce « une erreur politique majeure ». « Parmi ces jeunes-là, ce que Christian Estrosi ignore peut-être, c'est qu'il y a des fichés S. Ils sont suivis au quotidien, entourés par des gens compétents. Avec la fin des Etaps-CJR, ils vont se retrouver seuls, dans la nature. »

Un objectif de retour à l'emploi de 70 % sinon rien

La mesure concrétise les vœux du président de région pour 2016 : « Je veux imposer un objectif de retour à l'emploi de 70 % et si les objectifs ne sont pas atteints, les financements seront diminués voire supprimés. Il n'y a que ceux qui se montreront efficaces et utiles qui continueront à être accompagnés ». Interrogé sur la méthode, le porte-parole de la région déclare : « Les organismes de formation qui réalisent leur chiffre d'affaires en concevant une offre de formation pourront naturellement répondre aux appels d'offre de la Région en 2017 avec pour la Région une seule exigence : efficacité dans la réinsertion et dans le retour à l'emploi. » Pourtant, le dispositif Etaps ne visait pas l'insertion professionnelle en première instance.

Coaching individuel et formation classique pour les jeunes en rupture

Il prévoyait d'améliorer la trajectoire de ces jeunes, marquée par les ruptures, et de les sensibiliser à la citoyenneté tout en apprenant un métier. Motivation à se former, ces stagiaires de la formation professionnelle percevaient ainsi une indemnité de stage de 310 € lorsqu'ils étaient majeurs et de 130 € pour des mineurs. En remplacement, la région table aujourd'hui sur la mise en place d'un coaching individualisé et sur les filières classiques de formation, de type CFA. Pas sûr que cela suffise à raccrocher les wagons.

✍ Marie Pragout

Source URL:

<http://www.tsa-quotidien.fr/content/en-paca-suppression-brutale-du-dispositif-daide-la-reinsertion-des-jeunes>